

PROGRAMME DE FORMATION	REF : SST_002
SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL	CREÉ LE : 2 JANVIER 2020
	MAJ : 01/09/2021
	V2-21

La réglementation en vigueur : code du travail L.4121-1, L.4121-2, R.4224-15 & R.4224-16, document de Référence de l'INRS V8.01/2021

PUBLIC : groupe de 4 à 10 personnes, cet enseignement s'adresse aux personnes susceptibles d'intervenir en qualité de "secouriste" dans l'entreprise.

PRE-REQUIS :
aucun.

OBJECTIF(S) :

Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail.
Contribuer à la mise en œuvre d'actions au profit de la santé et sécurité au travail.

PROGRAMME :

Domaine de compétences 1

Situer le rôle du SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
Protéger de façon adaptée, examiner la victime
Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime
Secourir la victime de manière appropriée

Domaine de compétences 2

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

ACCESSIBILITE : nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

MODALITES & DELAIS D'ACCES : inscription par le secrétariat UDPS jusqu'à la veille de la formation.

METHODES MOBILISEES : le formateur utilisera le PPT_SST_V2_21, avec son ordinateur et vidéo projecteur. Un livret est donné à tous les stagiaires.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : vous présentez un handicap ou vous êtes reconnu RQTH, signalez-le en nous téléphonant pour avoir le référent handicap puis le lieu de formation en sera adapté.

ASPECTS COVID 19 : tous les matériels utilisés pendant la formation sont désinfectés après toutes les manipulations par les stagiaires et le Pass sanitaire sera demandé si le lieu est éligible à l'obligation d'avoir un schéma vaccinal complet ou sur simple demande du responsable du lieu de formation.

MODALITES D'EVALUATION : à l'issue de la formation continue, une attestation de stage est délivrée aux stagiaires ayant fait l'objet d'évaluations favorables puis un nouveau certificat sera envoyé au client. Nos taux de satisfactions/abandons sont consultables sur notre site internet.

TARIF : selon le devis/convention signé

DEROULEMENT

14h00 de formation, essentiellement pratique, les services de la médecine du travail de l'établissement sont avisés (par le client) et peuvent participer.

PROFILS DES FORMATEURS :

Tous issus du milieu sapeurs-pompiers, police, hospitalier, militaire à jour de leur formation continue annuelle obligatoire puis sensibilisés aux handicaps.